



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 16 décembre 2024 à 19h à l'Hôtel de Ville au 65, route 338, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-285 :

- Adresse : 21, rue Doucet
- Lot 1 686 596 du cadastre du Québec

Nature et effets :

1. Permettre un frontage du lot projeté 6 658 296 de 20,14 mètres plutôt qu'au moins 24 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes H-2 109, annexe 1, du règlement de zonage 19
2. Permettre une marge avant secondaire pour le lot projeté 6 658 296 de 4,98 mètres plutôt que 6 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes H-2 109, annexe 1, du règlement de zonage 19
3. Permettre une emprise de rue du lot projeté 6 658 295 d'une largeur de 10 mètres plutôt qu'au moins 15 mètres tel que prévu à l'article 2.1.3 du règlement de lotissement 17

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 26 novembre deux mille vingt-quatre.

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière